

# MAIRIE D'ARMENTIERES EN BRIE

## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du Mardi 31 janvier 2012 N°32

L'an deux mil douze, le trente et un janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Mme COURTIAL, Maire.

Etaient présents : Mme C.COURTIAL                      Mr D. WALLE  
Mme V. FAVRE                                      Mme M. BICHBICH  
Mme PRAGNON  
M. Ph COLAS                                      Mr M. COLAS  
M. V. CARRE                                      Mr A. GRESSIER

Présent : Mr Laurent LATTE, notre Maître d'œuvre du Cabinet CPA Conseils.

Pouvoir : Mme A. BULTEL à                      Mme V. FAVRE  
Mr E. BOUBÉKEUR à                      Mr D WALLE

Absents excusés : Mme G. MERCHIE                      Mr M. FISCHER

Secrétaire de séance : Mme BICHBICH

Après lecture par Monsieur WALLE du compte rendu n°31 Mr Gressier et Mr Ph Colas, prennent la parole pour nous exposer leurs désaccords concernant le compte rendu et par courrier (ci-joint avec leur autorisation) nous présentent leurs différends concernant le projet « rue de la Gillette »

Ces différends relatés, le compte rendu N°31 est adopté.

Mr Gressier et Mr PH. Colas refusent de le signer.

### **1 – TRAVAUX**

#### **« Concernant les travaux : rue de la Gillette »**

Mr Laurent Latte notre Maître d'œuvre CPA Conseils, nous expose les conséquences que nous aurions à supporter si la réalisation des travaux prévus était arrêtée en nous énumérant les pénalités que la commune aurait à s'acquitter (environ 50 000€) envers tous les organismes et institutions qui avaient engagé des fonds pour la réalisation des travaux « rue de Tancrou rue de la Gillette » puisque ceux-ci n'étaient plus à l'état de simples projets mais déjà engagés conformément aux délibérations déjà prises par le Conseil Municipal autorisant Madame le Maire à signer tous les documents et marchés y afférents.



Observations sur le compte – rendu de la séance du 19/01/2012 :

Une première remarque pour signaler qu'un compte rendu doit être le reflet de la séance, hors pendant ce conseil, l'historique du dossier 'rue de la gillette' n'a pas été évoqué avec tous ces détails.

Une deuxième remarque pour dire qu'effectivement, j'habite 'rue de la gillette', que j'en déplore l'état .... Mais que je suis conseiller municipal, et que j'essaie de privilégier l'intérêt général.

Par contre, l'ensemble des échanges a été soit censuré, soit transformé.

Quand vous dites que je préfère, voire que nous préférons, que le Contrat Triennal de Voirie soit prioritaire, vous êtes dans l'erreur.

Ce que j'ai souhaité, c'est qu'avant de prendre une décision quant à la poursuite d'un de nos deux projets :

- . travaux de la rue de la gillette,
- . travaux du Contrat Triennal de Voirie,

nous puissions avoir une étude comparative économique avant de prendre notre décision.

Cette étude doit comporter pour chaque projet :

- . son cout,
- . ses frais liés (frais de réactualisation, débits, ....)
- . ses subventions,
- . sa charge pour la commune.

Il faudra ensuite étudier qu'elles sont les possibilités résiduelles de la commune pour les projets à venir.

Ensuite chacun prendra ses responsabilités .... En connaissance de cause.

J'ajoute que si nous avons des 'engagements' vis-à-vis de la C.C.P.O, nous en avons aussi envers ceux qui nous ont permis de finaliser la signature du CTV (cf un des compte rendus précédents).

Ne se demandent ils pas eux aussi, pourquoi nous tardons encore, après les avoir poursuivis pendant toutes ces années ?

Dans la période économique actuelle, ne devons nous pas faire encore plus attention aux deniers de nos concitoyens ..... qui n'habitent pas tous 'RUE DE LA GILLETTE'.

Ne recommençons pas ce que vous appelez, vous-même, les erreurs passées ...

Ph. Colas

Personnellement, j'ai fait remarquer, une nouvelle fois, qu'il était regrettable, politiquement, d'engager des travaux de façon isolée et sans bénéficier de subventions

Une nouvelle fois, il fallait prendre une décision dans l'urgence pour accepter un emprunt à la Caisse des Dépôts (8 jours)

J'ai donc proposé de faire un point sur les finances de la commune en commission avant de prendre une décision

Personnellement, :

- J'ai fait remarqué qu'il y avait d'autres travaux prévus et aussi urgents (salle des fêtes par exemple)
- J'aurais pu aussi ajouter les travaux de mise aux normes pour handicapés qui il n'y pas si longtemps étaient aussi urgents
- Sans oublier l'embauche récente d'une nouvelle salariée
- 

Devant notre argumentation, Mme COURTIAL a proposé de voir si le CTV pouvait être modifié pour intégrer la rue de la gilette à la place de la rue de l'abreuvoir

Rappel Extrait du CR du CM 28/5/2009

*En ce qui concerne la rue de la Gillette une pétition émanant des riverains (10 foyers fiscaux) a été adressée à Madame le Maire lui reprochant notamment de ne rien faire pour cette voie et l'accusant de rejeter les responsabilités sur d'autres institutions. Durant ces vingt dernières années, il est vrai que les municipalités successives s'étaient engagées à faire le nécessaire. Héritage abortif de nos prédécesseurs nous avons, dans le cadre de notre contrat triennal de voirie, décidé d'imputer les travaux de voirie de ladite rue en lieu et place d'un autre programme. Nous rappelons à cet effet que les relevés topographiques ont été communiqués au début de cette année à la Communauté de Communes pour ce qui concerne le réseau pluvial qui est de la compétence (avec les réseaux d'assainissement et d'eau potable) de cette dernière. Nous n'attendons plus que le déblocage des fonds du Conseil Général. Monsieur le Sous-préfet lui-même a été alerté de ce retard et n'a pas manqué de nous signaler les relances que ces services ont diligentées auprès des acteurs concernés. Nous avons donc bon espoir de voir ce contrat enfin réalisable et en aucun cas nous n'avons rejeté la faute de ces retards successifs sur quiconque, mais nous ne pouvons pas non plus endosser les compétences qui ne nous sont pas reconnues*

- Nous sommes Amiens 2

A. Grosnier